

Lausanne, le 23 janvier 2018

## **Bilan des mutations 2017 et points de diligence pour 2018**

---

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année, nous avons l'avantage de vous transmettre **le bilan annuel des dossiers de mutation** avec, en annexe, la statistique concernant votre bureau. Nous vous laissons comme d'habitude le soin d'interpréter les résultats et de procéder à des comparaisons multi-annuelles.

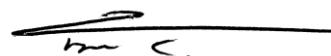
En 2017, l'OIT a traité près de 4'200 dossiers (y compris les mutations sans plan), ce qui représente un nombre équivalent à 2015 et 2016, bien supérieur à la moyenne des dix dernières années. Le **taux de succès, par bureau**, se situe entre **50%** et **100%**. La moyenne générale pour l'ensemble des dossiers s'est encore un peu améliorée et se rapproche de **95%**. Plusieurs bureaux sont parvenus à livrer plus de 95% de leurs dossiers sans erreur. Nous nous en réjouissons et nous les félicitons.

Ces résultats attestent du bien-fondé de la démarche de suivi de la qualité des dossiers de mutation et du feed-back fait aux bureaux depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui les points de diligence restent les suivants pour les GOP :

- Saisir les nouveaux dossiers dans ConverCe à **réception des mandats**.
- Lors de la transmission des dossiers au RF ou au Notaire, bien renseigner les champs de l'étape GOP-Suivi du dossier dans ConverCe.
- Mettre en œuvre toutes les **simplifications** prévues par la norme 2200.
- Appliquer le modèle **MD.01-MO-VD** pour toutes les mutations en **mensuration numérique**.
- Pour les mutations en mensuration **graphique numérisée**, **se limiter au niveau** de détail minimal défini par la norme 2200 (chapitre 4.4).
- Ne plus établir de plan et tableau de mutation pour les dossiers n'impliquant aucun changement au feuillet RF (un simple croquis ou schéma accompagné d'une liste de coordonnées suffisent pour mettre à jour la BDCO).
- **Rétablir des points limites** à partir des **éléments techniques originaux** en mensuration numérisée : formulaires 40 ou éléments de mutations.
- **Rétablir les points limites disparus ou détériorés** dans le cadre de la **mise à jour permanente des constructions**.

Nous vous remercions de transmettre ces informations à tous les collaborateurs concernés dans vos bureaux. Nous vous remercions pour votre diligence et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le Géomètre cantonal



C. Favre

**Annexe :** Mentionnée